

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 5 mars 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/03/05-1/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210305-lmc100000021768-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JULLEMIER Denis

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche : avenant à une convention d'études.

Le Département a adopté, le 14 juin 2019, des conventions de réalisation d'études inscrites au protocole d'accord relatif à l'aménagement du site Paris Villaroche, conclu entre l'Etat, les agglomérations de Melun - Val-de-Seine, Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et le Département pour assurer un développement cohérent sur le site de Paris Villaroche. Une de ces conventions doit faire l'objet d'un avenant pour modifier la participation départementale à l'étude menée par Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°2018/06/15 – 1/03 adoptant le protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche,

VU la délibération du Conseil départemental n°2018/12/20 – 1/08 relatif à l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche,

VU la délibération du Conseil départemental n°2019/06/14-1/07 adoptant les conventions de réalisation des études et accordant les crédits liés,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1: d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de réalisation de l'étude relative aux conditions d'attractivité pour favoriser l'accueil des salariés du site de Paris-Villaroche, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 2: d'attribuer une participation à hauteur de 18 186,30 € correspondant à 33% du montant TTC de l'étude citée ci-dessus sur l'action « Soutien au développement local – Divers partenariats » - Opération « Paris Villaroche (Etudes) – AE 2018 »,

Article 3: d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant à la convention avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne